

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTE

Point 1 de l'ordre du jour. Ouverture de la réunion

La réunion sera ouverte le 28 mars 2001 à 9h30 à l'hotel Sheraton de Catane. Le maire de Catane, le sous-secrétaire du ministère italien de l'Environnement, le coordonnateur du PAM ainsi que des représentants du FEM et de l'ANCI, qui contribuent financièrement à l'organisation de la réunion, souhaiteront la bienvenue aux participants.

Point 2 de l'ordre du jour. Election du Bureau

Conformément au règlement intérieur, la réunion procédera à l'élection d'un président, d'un vice-président et d'un rapporteur.

Point 3 de l'ordre du jour. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

L'ordre du jour provisoire établi par le Secrétariat a été distribué sous le numéro UNEP(DEC)/MED WG.185/1 et sa version annotée ainsi qu'un emploi du temps provisoire font l'objet du présent document, pour examen et adoption. L'interprétation en français et en anglais sera assurée pendant la réunion.

Point 4 de l'ordre du jour. Rappel des faits et objet de la réunion

Le Secrétariat informera les participants de la situation actuelle de la mise en application du programme MED POL et s'intéressera plus particulièrement aux activités qui touchent directement le Programme d'actions stratégiques. La réunion aura pour objet essentiel d'examiner et de discuter des aspects opérationnels de la mise en oeuvre à long terme du PAS dans le but d'échanger des avis et d'examiner quelques principes fondamentaux qui devraient, à l'avenir, orienter les pays dans la mise en oeuvre des objectifs du PAS.

Point 5 de l'ordre du jour. Débat sur les aspects opérationnels de la mise en oeuvre du PAS

Le Secrétariat présentera le document UNEP(DEC)/MED WG.185/3 qui constitue le document de travail de la réunion. Ce document est censé offrir une stratégie et un plan de travail, précis, transparents et rentables pour tous les aspects de la mise en oeuvre du PAS (les aspects institutionnels et techniques). Les participants examineront les propositions faites par le Secrétariat, qui tiendra compte de tous les commentaires et suggestions pour la préparation d'une nouvelle version du document qui sera soumise à la réunion des Coordonnateurs nationaux pour le MED POL en mai 2001.

Point 6 de l'ordre du jour. Conclusions et recommandations sur la suite à donner

D'après les discussions du point 5. de l'ordre du jour, le Secrétariat formulera les conclusions de la réunion et présentera un ensemble de recommandations, ainsi qu'un rapport condensé de la réunion, pour action future et approbation des participants.

Point 7 de l'ordre du jour. Questions diverses

La réunion examinera et abordera toute autre question soulevée par les participants ou par le Secrétariat.

Point 8 de l'ordre du jour. Clôture de la réunion

La clôture de la réunion sera prononcée par le président élu à 17h30 le vendredi 30 mars 2001.

EMPLOI DU TEMPS PROPOSÉ

Mercredi 28 mars 2001

(09h30-12h30)	points 1., 2., 3., 4. et 5. de l'ordre du jour
(14h30-17h30)	point 5. (suite)

Jeudi 29 mars 2001

(09h30-12h30)	point 5. de l'ordre du jour (suite)
(14h30-17h30)	point 5. de l'ordre du jour (suite)

Vendredi 30 mars 2001

(9h30-12h30)	point 6. de l'ordre du jour
(14h30-17h30)	points 6. (suite), 7. et 8. de l'ordre du jour

Pauses café à 11h00 et 16h00. Mercredi matin, la pause café aura lieu à 10h30